

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du mardi 15 Mars 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mille vingt et un le premier mars à 18 heures 07
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :
22/02/2022

Date d'affichage :
22/03/2022

Etaient présents : V. TRESY, P. MIDOL, L. MASSON, C. GAUBERT, I. LELIARD, S. FAGOT, J. BESANCON ;

Absents : D. MONNIER donne procuration à C. GAUBERT, R. BRUN donne procuration à L. MASSON

Secrétaire de séance : Julie BESANCON

OBJ. : Vote des Taxes

Pour information. Dans le cadre des

Après délibération, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, reconduit pour l'année 2022 le taux des deux taxes :

Pour mémoire :

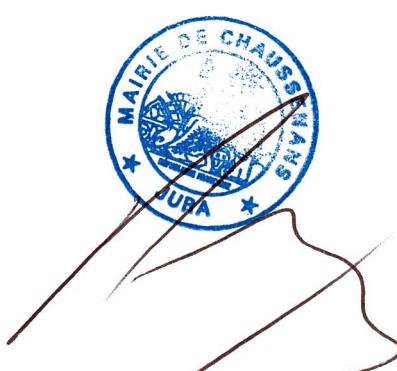
Taxe foncière P. bâtie : 40,29 = 40,29

Taxe foncière P. N. bâtie : 32,32

Pour un montant attendu de 34 621 €.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, MASSON Laurent



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Chausseenans, Jura. The text "MAIRIE DE CHAUSSEANS" is at the top, "JURA" is at the bottom, and the date "2022" is in the center. A large, dark brown, handwritten signature of Laurent Masson is written over the stamp, crossing it diagonally.